

“ rité et du pouvoir ecclésiastique, et toute  
“ mesure dont le résultat est d’amener une  
“ séparation entre les écoles et l’Église lui  
“ cause, ainsi qu’à ces écoles elles-mêmes,  
“ le plus grand dommage. Ceux qui pré-  
“ tendent qu’elle doit abdiquer ou sus-  
“ pendre son pouvoir modérateur et son  
“ action salutaire sur les écoles populaires,  
“ lui demandent en réalité de violer les  
“ commandements de son divin Auteur et  
“ de renoncer à l’accomplissement du  
“ devoir qui lui a été imposé d’en haut de  
“ veiller au salut de tous les hommes.  
“ Dans tous les lieux, dans tous les pays  
“ où l’on formerait, et surtout où l’on  
“ exécuterait ce pernicieux dessein de  
“ soustraire les écoles à l’autorité de  
“ l’Église, et où la jeunesse serait, par suite,  
“ misérablement exposée au danger de  
“ perdre la foi, ce serait donc certainement  
“ pour l’Église “ une obligation rigoureuse”  
“ non-seulement de faire tous ses efforts et  
“ d’employer tous les moyens pour procu-  
“ rer à cette jeunesse l’instruction et  
“ l’éducation chrétienne qui lui sont